

26 JUILLET 2026 PRA LOUP (04)

GF
PraLoup



MANCHE 4/7



DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ CHRONO & RANDO

84KM & 2 400M D+ CHRONO & RANDO

150KM & 4 300M D+ CHRONO



ALPES
PROVENCE



REGLEMENT GF PRALOUP

Tout participant à la GF PraLoup reconnaît avoir pris connaissance du règlement du Cyclo'Tour Matériel-Vélo.com et du règlement de l'épreuve et en accepte les clauses dans son intégralité. La GF PraLoup est une épreuve cyclosportive organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme qui se déroulera le dimanche 26 juillet 2026 à Pra Loup (04).

Article 1 : Le Cyclo'Tour Matériel-Vélo.com

La GF PraLoup fait partie du Cyclo'Tour Matériel-velo.com. L'épreuve sera en 2026 la 4^{ème} manche de la saison. Le Cyclo'Tour Matériel-Vélo.com est un challenge regroupant 7 cyclosportives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Toutes les informations et règlement du Cyclo'Tour Matériel-Vélo.com sur le site internet www.cycling-challenge.fr

Article 2 : Conditions de participation

La GF PraLoup est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 15 ans au 31/12/2026 (voir restrictions ci-dessous).

Pour les participants aux randonnées, aucun certificat médical n'est nécessaire. Seule une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs. L'accès aux randonnées est autorisé dès l'âge de 15 ans (âge au 31/12/2026).

Epreuves chronométrées :

- Ouvertes à toutes personnes âgées de 17 ans au 31/12/2026 et plus. Le parcours chrono de 37km est ouvert à toutes personnes âgées de 15 ans au 31/12/2026 et plus
- Les licenciés majeurs possédant une licence 2026 permettant la compétition délivrée par la FFC / FSGT et UFOLEP, liée à la pratique du cyclisme en compétition, dont la licence fait apparaître la mention « certificat médical », **devront obligatoirement la joindre à leur inscription**. Cette licence fera office de certificat médical autorisant la pratique compétitive sur l'épreuve.
- Les non licenciés majeurs ou licenciés d'une fédération non citée ci-dessus, devront présenter **obligatoirement** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.



- Les mineurs devront fournir **obligatoirement**, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- ⇒ Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- ⇒ Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du cyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives
- ⇒ Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- ⇒ Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- ⇒ Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- ⇒ Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.
- ⇒ Porter assistance et secours à tout participant en difficulté

Article 4 : Inscriptions

L'inscription à la GF PraLoup se fait en ligne via le site internet: <https://cycling-challenge.fr/inscriptions/>

Pour des raisons écologiques et sanitaires, cette voie digitale sera aussi privilégiée sur place la veille et le jour de l'épreuve.

Ouverture des inscriptions le 27 mars 2026 :

Tarifs	Tarif first (pour les 50 premiers inscrits)	Standard (à partir du 51 ^{ème} inscrit et jusqu'au 05-07 23h59)	Final Jusqu'au 23/07 à 23h59	Sur place jusqu'à 30min avant le départ
Formule Chrono	35 €	45 €	55€	55 € (sans repas)
Formule Rando	20 €	25 €	30 €	35 €
Repas Supplémentaires	14€			

Le prix de l'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenu
- La plaque de cadre avec puce de chronométrage à fixer sur le guidon
- Le chronométrage, le classement et remise des prix pour la formule chrono et gravel
- La participation au Cyclo'Tour Matériel-velo.com et le classement y étant associé
- Les ravitaillements

- Assistance médicale sur l'épreuve
- Sécurisation du parcours par des motos sécurité, véhicules de courses et bénévoles
- Le repas d'après-course pour la formule chrono

Article 5 : Code de la route & matériel

Route non privative, les routes sont ouvertes à la circulation. Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et les interdictions en vigueur sur l'ensemble des épreuves (cyclo-sportive ou cyclotouristique). Rouler à droite, adapter leur vitesse. Chaque concurrent doit être assuré contre tout accident qu'il pourrait créer. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée est OBLIGATOIRE. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque. Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Les vélos à assistance électrique sont interdits sur les parcours chronométrés mais sont autorisés sur les parcours en formule randonnée.

Article 6 : Les parcours

2 parcours en formule Rando seront proposés :

Epreuve	Départ	Km	Dénivelé +
Petit Parcours	8h15	37	920 m
Moyen Parcours	8h15	84	2 500 m

3 parcours seront proposés en formule Chrono :

Epreuve	Départ	Km	Dénivelé +
Petit Parcours	8h00	37	920 m
Moyen Parcours	8h00	84	2 500 m
Grand Parcours	8h00	149	4 150 m



MANCHE 4/7



DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ CHRONO & RANDO

84KM & 2 400M D+ CHRONO & RANDO

150KM & 4 300M D+ CHRONO



Article 7 : Catégories, classement et récompenses du Cyclo'Tour Matériel-velo.com

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 16 ans dont l'âge doit être révolu le jour de l'épreuve.

Femmes			Hommes			Handisport
U17	15 et 16 ans	2011 et 2010	U17	15 et 16 ans	2011 et 2010	H Handisport
U19	17 et 18 ans	2009 et 2008	U17	17 et 18 ans	2009 et 2008	
FA	19 à 29 ans	2007 à 1997	MA	19 à 29 ans	2007 à 1997	
F1	30 à 34 ans	1996 à 1992	M1	30 à 34 ans	1996 à 1992	
F2	35 à 39 ans	1991 à 1987	M2	35 à 39 ans	1991 à 1987	
F3	40 à 44 ans	1986 à 1982	M3	40 à 44 ans	1986 à 1982	
F4	45 à 49 ans	1981 à 1977	M4	45 à 49 ans	1981 à 1977	
F5	50 à 54 ans	1976 à 1972	M5	50 à 54 ans	1976 à 1972	
F6	55 à 59 ans	1971 à 1967	M6	55 à 59 ans	1971 à 1967	
F7	60 à 64 ans	1966 à 1962	M7	60 à 64 ans	1966 à 1962	
F8	65 à 69 ans	1961 à 1957	M8	65 à 69 ans	1961 à 1957	
F9	70 à 74 ans	1956 à 1952	M9	70 à 74 ans	1956 à 1952	
F10	74 ans et +	1951 et avant	M10	74 ans et +	1951 et avant	

Les récompenses seront décernées à condition qu'au moins minimum 3 participants soient au départ par catégorie d'âge pour les hommes et les femmes. En cas d'effectif insuffisant par catégorie d'âge, les coureurs seront automatiquement récompensés dans la catégorie immédiatement inférieure. Ils conserveront leur classement dans leur catégorie d'âge sur le Cyclo'Tour Matériel-velo.



MANCHE 4/7

DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ CHRONO & RANDO

84KM & 2 400M D+ CHRONO & RANDO

150KM & 4 300M D+ CHRONO



Pour le petit parcours (37km), seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme
- Les 3 premiers des catégories jeunes U17.

Pour le moyen parcours (84km), seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers de chaque catégorie à partir de la catégorie U19

Pour le grand parcours (149km), seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers de chaque catégorie à partir de la catégorie FA/MA

Seuls les participants présents lors de la remise des prix pourront percevoir leur récompense. Aucune récompense ne sera envoyée.

Tous les participants de la catégorie Handisport seront appelés sur le podium et recevront un lot. Dans un souci d'équité, il n'y aura pas de classement sur l'épreuve mais leurs résultats seront conservés dans la catégorie Handisport du Challenge Cyclo'Tour Matériel-Vélo.com.

Tous les participants classés à la GF PraLoup cumuleront également des points au classement général du Cyclo'Tour Matériel-velo.com (voir règlement du Cyclo'Tour Matériel-velo.com). Les points attribués dépendront du classement ainsi que du parcours. Ainsi, les participants classés :

- Sur petit parcours cumuleront des points selon la grille n°3 (expérience),
- Sur le moyen parcours cumuleront des points selon la grille n°2 (explorer),
- Sur le grand parcours cumuleront des points selon la grille n°1 (ultimate).

Article 8 : Départs des épreuves

Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps au briefing, et au départ de l'épreuve. Le départ sera donné en 3 sas basé sur la vitesse moyenne estimée des participants (plus de 25km/h, entre 20 et 25 km/h et moins de 20 km/h). Les 3 sas partiront avec 2 minutes d'écart.

Les participants des parcours Chrono pourront choisir en roulant la distance qu'ils souhaitent effectuer : 149, 84 ou 37 km. Les participants des parcours Rando pourront choisir en roulant la distance qu'ils souhaitent effectuer entre 84 et 37km.

Article 9 : Parcours, balisage & ravitaillement

Les parcours seront fléchés avec de la panneautique dédiés aux 3 parcours.

Sur toutes les épreuves, les voitures suiveuses sont strictement interdites.

Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de **disqualification**. Les ravitaillements personnels seront autorisés seulement dans les zones de ravitaillement prévues par l'organisation. Une voiture balai suivra l'épreuve.

Toute infraction pourra être observée et validée par l'ensemble des membres de l'organisation (moto, secours, signaleurs, bénévoles...).

L'organisateur pourra modifier le parcours ou neutraliser l'épreuve en cas de besoin.

Article 10 : Barrière horaire et fin de course

Des barrières horaires seront mises en place au niveau des bifurcations entre le « Petit Parcours » et le « Moyen/Grand Parcours » puis entre le « Moyen Parcours » et « Petit parcours », afin de limiter dans le temps l'impact de l'évènement sur les riverains et la circulation.

Ces barrières horaire seront communiquées aux participants en amont de l'évènement.

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du Code de la route et ne sera plus couvert par l'organisation.

Article 11 : Réclamations

À l'issue de l'épreuve, les coureurs doivent **vérifier leur classement** lors de l'affichage des résultats et ont **30 minutes** pour déposer une éventuelle réclamation. Après ce délai, le classement est validé par l'organisation et aucune réclamation n'est alors possible.

Article 12 : Chronométrage

Tous les participants des formats Chrono se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course, à chaque tapis de chronométrage disposé sur le parcours et à l'arrivée.

26 JUILLET 2026 PRA LOUP (04)

GF
PraLoup



MANCHE 4/7

DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ **CHRONO & RANDO**

84KM & 2 400M D+ **CHRONO & RANDO**

150KM & 4 300M D+ **CHRONO**



ALPES du SUD
PROVENCE



Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être ni pliée ni endommagée.

Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisation, par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée la puce ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'organisateur étudiera la situation conjointement avec le participant pour rétablir un résultat.

Article 13 : Respect de l'environnement

Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit. En cas de non-respect, les signaleurs, motards de sécurité et l'organisation se réservent le droit de disqualifier le coureur fautif.

Article 14 : Assurances

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Ce contrat prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Responsabilité individuelle accident : Les licenciés FFC bénéficient de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de leur licence.

Pour les non licenciés FFC, l'organisation peut souscrire une assurance individuelle accident si le participant le souhaite. Pour cela il doit valider cette option lors de son inscription. L'assurance individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

Article 15 : Assurance annulation

26 JUILLET 2026 PRA LOUP (04)

GF
PraLoup



MANCHE 4/7



DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ **CHRONO & RANDO**

84KM & 2 400M D+ **CHRONO & RANDO**

150KM & 4 300M D+ **CHRONO**



ALPES du SUD
PROVENCE



L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation à la GF PraLoup.

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance Beticketing qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier. ;

Lire les Conditions Générales du produit BETICKETING :

Cette assurance est à souscrire en ligne lors de l'inscription et ne pourra être prise à posteriori.

Article 16 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'événement du fait de l'organisateur avant le 26 mai 2026, celui-ci s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants. Passé cette date, les participants seront remboursés à hauteur de 70% au titre des dépenses déjà engagées par l'organisation. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les réparations éventuelles, les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, si l'évènement ne peut avoir lieu en 2026 (impossibilité de report à une date ultérieure en 2026) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) jusqu'au 26 juin 2026, 30 jours avant l'évènement. Passée cette date, l'organisateur s'engage à rembourser 60% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) ou à reporter votre inscription à l'édition 2027.

Article 19 : Cas de force majeure

26 JUILLET 2026 PRA LOUP (04)

GF
PraLoup



DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ **CHRONO & RANDO**

84KM & 2 400M D+ **CHRONO & RANDO**

150KM & 4 300M D+ **CHRONO**



La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

Article 20 : Droit à l'image

Par sa participation à la GF PraLoup, épreuve du Cyclo'Tour Matériel-velo 2026 et du Gravel'Tour 2026, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Contrôle Anti-dopage

Les participants devront, à l'arrivée, se soumettre, sur demande de l'organisation, à tout contrôle anti-dopage. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, du code du sport) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : UCI) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de la GF PraLoup.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisateur de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

Article 22 : Données personnelles

26 JUILLET 2026 PRA LOUP (04)

GF
PraLoup



MANCHE 4/7



DIM. 26

GRANFONDO

38KM & 950M D+ **CHRONO & RANDO**

84KM & 2 400M D+ **CHRONO & RANDO**

150KM & 4 300M D+ **CHRONO**



Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la GF PraLoup. LVO Sport Events, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées. Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : LVO Sport Events 66, impasse des dents du Lanfon 74410 St Jorioz.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 1^{er} janvier 2023.